

Hénin-Beaumont c'est Vous !

n° 74 - MARS 2021

Hénin-Liétard - Beaumont-en-Artois

50 années fusionnelles



Hénin-Beaumont c'est Vous ! n° 74



4 - 10 /// DOSSIER
Hénin-Liétard et
Beaumont-en-Artois :
50 années fusionnelles

11 /// ETAT-CIVIL

Noces de diamant

12 - 13 /// DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une gestion saine et rigoureuse

14 /// SCOLARITÉ

Des livres pour tous
Rappel des inscriptions scolaires

15 /// ALSH

Inscription aux Centres de loisirs

16 /// DÉCOUVERTE MUSICALE

Bruno Lavarde, un rocker héninois

17 /// UNE AIDE POUR PASSER TON BAFIA

18 /// NOS AGENTS ONT DU TALENT

Grégory Ficner, Agent au Service des sports

19 /// ECOLOGIE

C'est bon pour la planète,
c'est bon pour mon porte-monnaie

20-21 /// LA VILLE JARDIN

Bienvenue à Hénin-Beaumont

22-23 /// TRAVAUX

24 /// STATIONNEMENT

Rappel des règles

25 /// OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vos démarches



26-29 /// ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
La ville agit

30 /// CRECHE ET RPE

C'était carnaval

31 /// SOLIDARITÉ

Carnaval à la Résidence Pasteur
et rubrique santé



32 - 33 /// PLACE AUX RESTOS

Quand les restaurateurs
s'invitent sur le marché

34-35 /// VOS COMMERCES

Ouverts et sans cohue

36 /// INFORMATIONS PRATIQUES

37 /// POLICE MUNICIPALE

Des caméras nomades contre les
dépôts sauvages

38 /// TRIBUNES

*Vous souhaitez
diffuser une
publicité dans le
magazine ?*

**CONTACTEZ LE
SERVICE
ENTREPRENDRE
AU 03 21 08 88 68**



Joyeux anniversaire Hénin-Beaumont !

Voici 50 ans qu'Hénin-Liétard et sa voisine Beaumont-en-Artois ne font plus qu'une. En effet, s'il s'agissait d'un mariage, nous célébrerions aujourd'hui les noces d'or de cette union. Bien sûr, comme dans toutes les unions, nous avons connu des hauts mais aussi parfois des bas.

Entre Hénin-Liétard, l'industrielle et minière, et Beaumont-en-Artois, l'agricole et rurale, il s'agissait d'abord d'un mariage de raison qui, s'il a nourri crispations et appréhension dans ses débuts, est devenu une belle histoire d'amour qui paraît aujourd'hui presque naturelle.

La crainte des Beaumontois était justifiée : il y avait un charme naturel et champêtre à préserver et, 50 ans après, Beaumont est toujours ce village dont l'identité doit rester intacte. Nous y veillerons.

Des bas, notre ville en a connus, deux fois mise sous tutelle avec un déficit cumulé de plus de 20 millions d'euros, des emprunts toxiques, une dette supérieure à la moyenne nationale, la liste est longue et malheureusement non exhaustive. Voilà 7 ans que les nuages se sont dissipés et que notre chère ville retrouve enfin ses lettres de noblesse.

Je mets toute mon énergie pour redresser des finances malmenées sous les mandatures précédentes. Grâce à un engagement important et une rigueur sans précédent, la situation s'est considérablement améliorée. Fin des emprunts toxiques, baisse des impôts locaux à plusieurs reprises, utilisation exemplaire des deniers publics nous permettent aujourd'hui de présenter d'ambitieuses orientations budgétaires pour 2021.

Ainsi, comme je m'y étais engagé, une 4^e baisse de la taxe foncière sera annoncée cette année et notre capacité de désendettement aura été doublée. Alors qu'en 2014, il fallait 8,2 années à la Ville pour rembourser la totalité du capital de sa dette, en 2020, il ne fallait plus que 4,2 années.

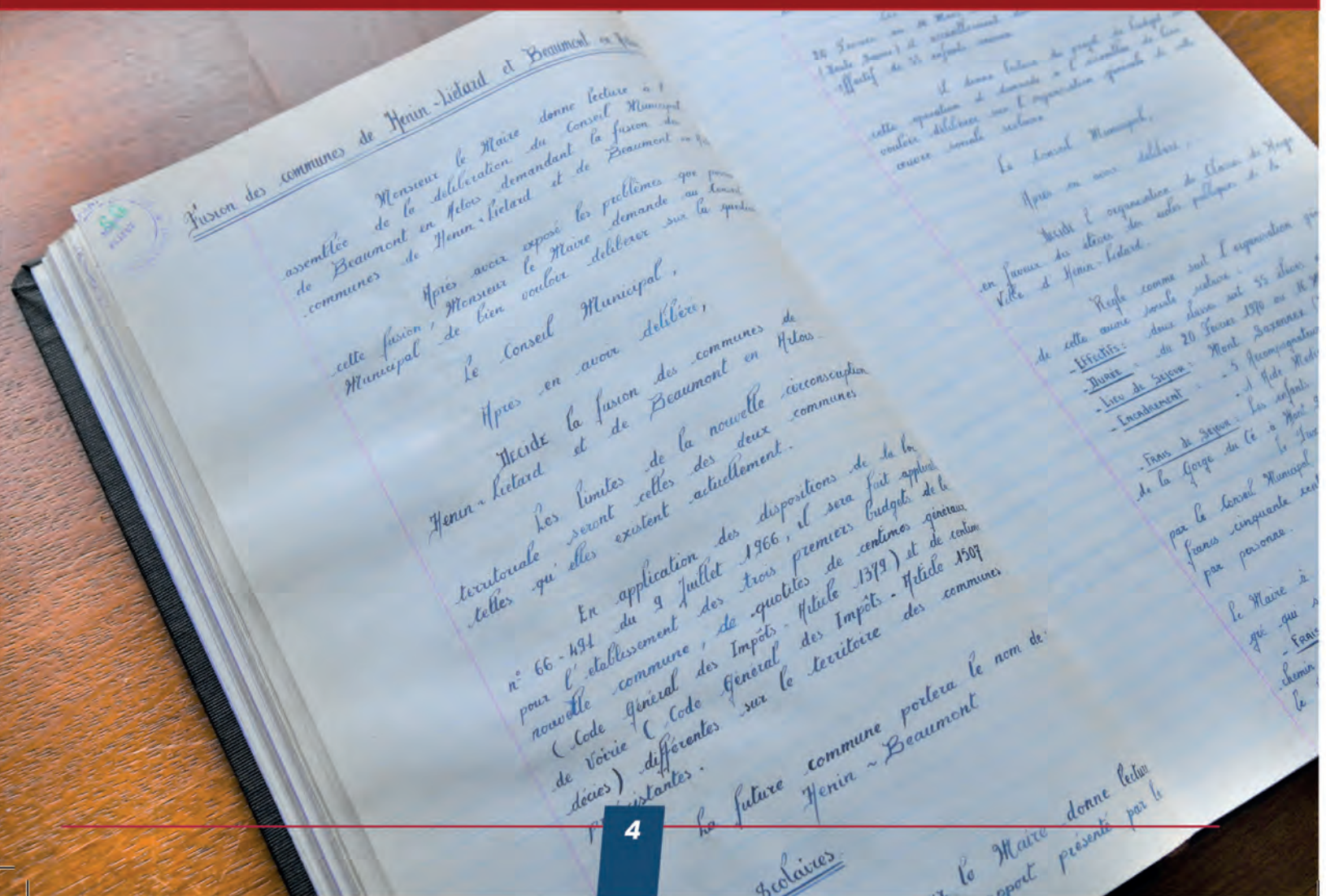
Aujourd'hui, le sérieux budgétaire d'Hénin-Beaumont constitue un exemple pour de nombreuses communes et ceci nous permet de regarder l'avenir avec confiance et optimisme. Avec pour seule boussole, l'intérêt des Héninois et des Beaumontois.

Steve Briois,
votre Maire

ANNIVERSAIRE

Hénin-Liétard et Beaumont-en-Artois : 50 années fusionnelles

S'il s'agissait d'un mariage, nous célébrerions aujourd'hui les noces d'or de l'union qui a eu lieu, il y a un demi-siècle, entre Hénin-Liétard et sa voisine Beaumont-en-Artois. Actée administrativement par un décret du 12 août 1970, la naissance d'Hénin-Beaumont a parfois été mouvementée... Désigné lors des élections de mars 1971, le conseil municipal s'est pour la première fois réuni il y a donc 50 ans de cela : l'occasion d'un regard en arrière.





Un peu d'histoire, d'Hénin...

De part et d'autre de l'ancienne voie romaine reliant Arras à Tournai, les habitants des sites primitifs qui deviendront Hénin-Beaumont sont relativement préservés des invasions barbares qui ont lieu du IV^e au VI^e siècles, grâce à la présence d'un vaste marais. Certains peuples parviennent cependant à leurs fins, notamment les Francs, qui font souche...

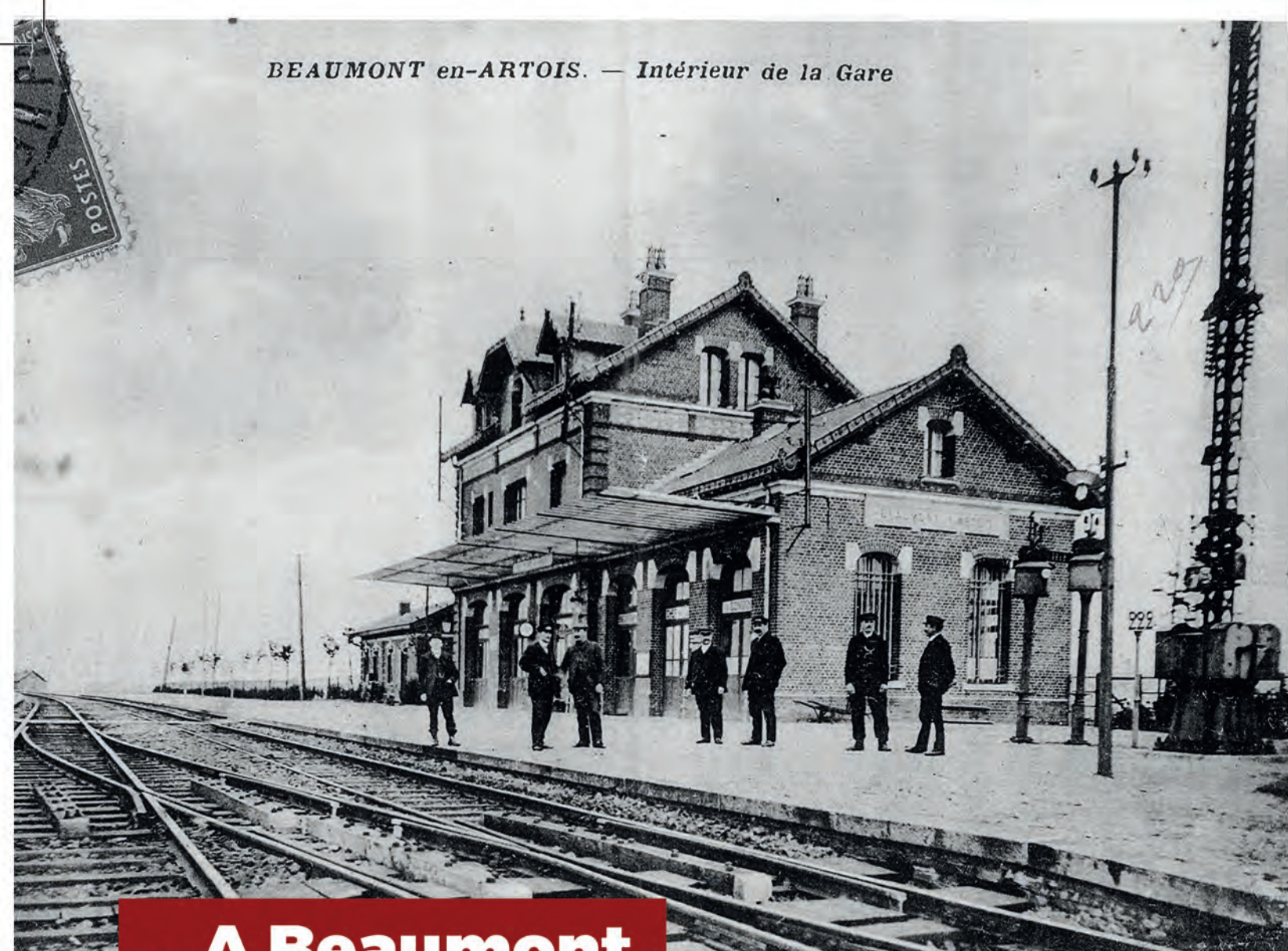
Dès 668, Hénin compte une église, devenue au fil des campagnes guerrières un lieu de protection pour les habitants. Rien ne peut empêcher toutefois, en 881, la destruction de la ville par les Vikings. A l'aube de l'époque féodale, le premier seigneur des Héninois est Charles II, comte de Flandre ; le nom de Liétard apparaît quant à lui en 1096, lorsque les habitants choisissent d'accoler au nom d'Hénin celui d'un successeur de Charles II, Isaac Liétard, mort au cours de la première croisade.

La dynastie des Liétard est dès lors indissolublement liée à l'histoire de la ville, qui doit durant encore plusieurs siècles subir de nombreuses attaques, malgré les fortifications dressées en 1074 sur ordre d'Isaac. L'abbaye Sainte-Marie-sur-Eurin, à l'architecture remarquable, fait à plusieurs reprises les frais de ces assauts.

Du XIII^e au XVI^e siècles, Hénin-Liétard bénéficie de l'animation amenée par la halle et l'hôtel des poids (pesage de marchandises) construits face à l'église. Durant la même période, la ville est toutefois frappée par des pillages de troupes engagées dans des rivalités externes, des épidémies, la famine... Le siècle suivant amène enfin l'apaisement, jusqu'à l'événement qui marquera durablement la mémoire et le visage de la cité : au milieu du XIX^e siècle, la découverte de multiples gisements de charbon dans le secteur et l'essor de l'industrie minière. A cette époque de développement industriel, Hénin-Liétard voit également s'installer fonderie, verrerie, sucrerie...

Cet élan vers la prospérité est stoppé net par la Grande guerre et les ravages aussi bien humains et matériels qu'elle impose à la commune, avec la destruction de l'église et de l'hôtel de ville.

La Seconde Guerre mondiale, malgré l'exode qu'elle provoque, aura des conséquences beaucoup moins lourdes pour Hénin-Liétard. L'époque contemporaine peut alors débuter...



... A Beaumont

L'histoire de Beaumont s'anime parallèlement, bien qu'il nous en reste peu de témoignages. Certains chercheurs indiquent que Saint-Martin vient à la rencontre des habitants de Biaumont vers 360. Selon d'autres sources, toutefois, cette venue – ou en tous cas son déroulement et la période où elle se serait déroulée –, n'est pas avérée. De Biaumont à Belmont (1191), de Bellomuns (1255) à Beaumont-en-Artois (XIX^e siècle), en passant par Beaumont-en-Escribieux (XVI^e siècle), le nom du bourg évolue au fil du temps et des liens qu'il tisse, déjà, avec Hénin. Cette proximité débute vers 1120, lorsqu'un Liétard devient seigneur de Beaumont : la vie du village sera dès lors très semblable, pour longtemps, à celle d'Hénin-Liétard.

De 35 feux (soit 175 personnes) en 1469 à 1.779 habitants en 1968, Beaumont voit sa population régulièrement augmenter, alors que le village est encore décrit comme « inhabitable l'hiver » dans le questionnaire – « 60 questions aux municipalités » – adressé par le Directoire aux communes du Pas-de-Calais en 1790. Une situation qui aurait été différente en termes de développement si Beaumont avait été

retenue sur le tracé de la Voie royale dessinée en 1763 pour relier Lens à Douai – c'est Hénin qui est alors choisie.

Aujourd'hui, Beaumont oscille entre atouts historiques (église Saint-Martin, sites archéologiques de premier ordre), économiques (commerces, zones d'activité) et paysagers (Bord-des-Eaux). Malgré le déséquilibre initial du nombre d'habitants, l'ancien village a pleinement trouvé sa place au sein de la commune fusionnée.



BEAUMONT conserve sa vocation agricole : la moisson

Pourquoi la fusion ?

Certains y avaient réfléchi par le passé, mais la volonté de réunir en une seule entité Hénin-Liétard et Beaumont-en-Artois est pour la première fois officiellement défendue en novembre 1969, lorsque Jacques Piette, maire d'Hénin-Liétard, vient présenter au conseil municipal de Beaumont-en-Artois un projet de fusion.

Quelques semaines plus tard, à l'occasion d'une réunion publique sur le sujet, Jacques Piette justifie la nécessité de ce rapprochement par trois arguments majeurs :

- la préservation du cadre de vie beaumontois, par l'abandon du projet de construction d'une zone industrielle et son remplacement par une zone d'aménagement concerté incluant 1.200 logements ;
- l'enseignement, avec la création d'un lycée de 1.200 places, d'un centre d'enseignement secondaire et d'un centre d'enseignement technique ;
- le lien fort, notamment associatif, existant déjà entre les deux villes.

Une naissance sous surveillance

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DECRET du 12 AOUT 1970

portant fusion des communes de BEAUMONT
et d'HENIN-LIETARD (Département du Pas-de-Calais)

LE PREMIER MINISTRE

SUR le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

VU le Code de l'Administration communale, notamment son article 10 ;

VU l'Ordonnance N° 45-2604 du 2 Novembre 1945, relative à la
procédure de modification des circonscriptions administratives ;

VU le décret N° 59-189 du 22 Janvier 1959, relatif aux chefs-lieux
et aux limites territoriales des communes ;

VU les délibérations du Conseil municipal de BEAUMONT datées
des 28 Novembre 1969 et 1er Mai 1970 ;

VU les délibérations du Conseil municipal d'HENIN-LIETARD en
date des 10 Décembre 1969 et 2 Mai 1970 ;

VU l'avis émis par le Conseil Général du Pas-de-Calais au cours de
sa séance du 11 Mai 1970 ;

VU l'avis du Préfet du Pas-de-Calais ;

Ensemble les autres pièces du dossier ;

Le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur) entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Les communes de BEAUMONT (canton de VIMY, arrondis-
sement d'ARRAS, département du Pas-de-Calais) et
d'HENIN-LIETARD (canton d'HENIN-LIETARD, arrondissement de LENS,
même département) sont réunies en une seule commune.

ARTICLE 2. - La nouvelle commune prend le nom d'HENIN-BEAUMONT et
son chef-lieu est fixé au chef-lieu de l'ancienne commune
d'HENIN-LIETARD. Elle est rattachée au canton d'HENIN-BEAUMONT,
dénomination qui remplace celle d'HENIN-LIETARD, et à l'arrondissement
de LENS.

ARTICLE 3. - La fusion aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres
qui peuvent avoir été acquis.

.../...

La perspective de la fusion ne soulève guère l'enthousiasme des habitants de Beaumont, soucieux de préserver l'autonomie décisionnelle et organisationnelle de la commune, conserver le visage et cultiver l'esprit « village » de la commune.

Le maire beaumontois Charles Fontaine et ses conseillers municipaux veillent donc à faire inscrire dans le marbre :

- le maintien du service Etat-civil et des services publics essentiels à Beaumont ;
- la présence d'élus beaumontois dans la nouvelle assemblée municipale ;
- l'aménagement de dispositions fiscales et financières permettant de gommer les précédentes disparités économiques entre les deux communes.

Les délibérations validant la fusion sont votées le 28 novembre 1969 par le conseil municipal de Beaumont-en-Artois (10 voix pour, 4 contre, 2 élus absents), puis le 10 décembre 1969 par celui d'Hénin-Liétard (à l'unanimité).

COMITE DE DEFENSE DES INTERETS
DE BEAUMONT-EN-ARTOIS

Les Pétitionnaires soussignés, électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales de la Commune de BEAUMONT-EN-ARTOIS,

- protestent et s'indignent de l'usage abusif de mandat dont ont fait preuve 10 Conseillers Municipaux en décidant dans le plus grand secret le rattachement de la Commune de BEAUMONT-EN-ARTOIS à HENIN-LIÉTARD.

- Dénient à ces 10 Conseillers, le droit de décider d'un acte aussi important alors que, lors de leur élection au Conseil Municipal, leur profession de foi n'en faisait aucunement part à leurs électeurs.

- Remercient le comité de défense des intérêts de BEAUMONT-EN-ARTOIS, de les avoir alertés, et le chargent de mener les actions auprès des différentes instances pour obtenir l'annulation de la décision du Conseil Municipal.

- Demandent que soit organisée par les autorités compétentes une consultation honnête et loyale des Habitants de BEAUMONT-EN-ARTOIS pour décider du sort de leur localité.

NOM et PRENOM	ADRESSE	SIGNATURES
DUPONT Jean Marie Joseph	Tourlouron	Dupont Jean
MULLER Jean Pierre	" "	Muller
THIERY François	M. de la Cour	Thierry
Eloue René	et, Rue de la Cour	M. de la Cour
M. de la Cour	D. de la Cour	M. de la Cour
MORIN André	Rue de la Cour	Morin
Tourlouron René		Tourlouron
Lebas Jean	Lebas (communion)	Lebas
Bassard Jacqueline épouse Hallot		Bassard
Hallot Paul	Rue de la Cour	Hallot
Pesardelle Augustine	Rue de la Cour	Pesardelle
Yves Marie	Rue de la Cour	Yves Marie
Yves Marie	Rue de la Cour	Yves Marie
Yves Marie	Rue de la Cour	Yves Marie
Yves Marie	Rue de la Cour	Yves Marie

Jacques Piette, Charles Fontaine et Berthe Chopin



La fusion est appelée à devenir effective le 1^{er} janvier 1971, mais les élections municipales prévues cette année-là ne se déroulent qu'au mois de mars. Dans l'intervalle, les affaires courantes sont donc gérées par une « délégation spéciale » nommée par le préfet et composée de Jacques Piette, Charles Fontaine (respectivement maires d'Hénin-Liétard et de Beaumont-en-Artois) et Berthe Chopin (jusqu'ici adjointe à Hénin-Liétard).

La désignation de Jacques Piette comme président de la délégation, par les membres de celle-ci, constitue déjà une indication claire quant au nom de celui qui sera amené à prendre les rênes de la nouvelle municipalité...

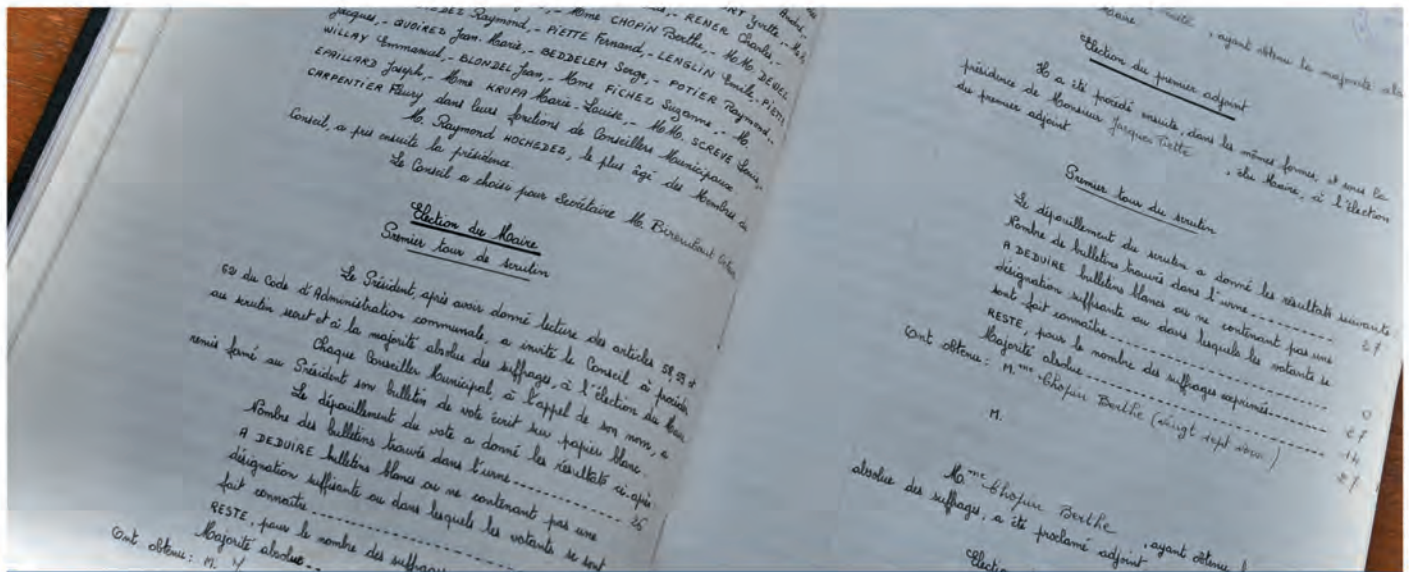
Une décision discutée

A l'issue de débats animés, 3 élus beaumontois – Léonce Debeaumont, Gilbert Hugot et Louis Videhem – engagent un recours devant le tribunal administratif, afin de contester les conditions de tenue et de publicité du vote, ainsi que les procédures de modifications territoriales et le transfert du chef-lieu de la commune. La fronde est également menée par le Syndicat agricole de Beaumont : sans succès. Gilbert Hugot poursuit seul la bataille juridique et amène le dossier jusque devant le Conseil d'Etat ; il finit par se désister le 10 juillet 1972.

La désapprobation populaire, portée par le Comité de défense des intérêts de Beaumont-en-Artois, prend quant à elle la forme d'une pétition exigeant une consultation des habitants de la commune : sur 1.001 électeurs inscrits, 810 signent le document. L'ampleur du mouvement – appuyé, sinon organisé, par la section locale du Parti communiste – pousse la municipalité à répondre par un tract virulent.

Enfin, une manifestation est organisée le 11 mai 1970 devant le Conseil général du Pas-de-Calais, appelé à donner son avis sur le projet. La contestation semble entendue, puisque la fusion n'est approuvée que par 28 conseillers généraux sur 41.

Gouvernance provisoire



Premier conseil municipal historique

Issue des urnes le 21 mars 1971, la première majorité municipale de l'histoire d'Hénil-Beaumont se réunit 7 jours plus tard. Sans surprise, Jacques Piette est élu à sa tête. Reconduit en 1977 puis en 1983, il exerce ses fonctions de maire jusqu'en 1989 et laisse une profonde empreinte dans l'histoire de la ville (cf. hors-série du magazine municipal consacré à Jacques Piette en juin 2016).



Et depuis ?

50 ans après, les opposants à la fusion peuvent se rendre compte que leurs craintes étaient injustifiées.

Le village de Beaumont a gardé toute sa singularité et son charme, ses habitants ont bénéficié du développement économique de la nouvelle ville, les établissements d'enseignement promis sont sortis de terre, les festivités attirent des milliers de personnes chaque année (Médiévales, Hénil-Plage, Beaumont en fête...), le quartier du Bord-des-Eaux est devenu un lieu emblématique de la ville, le tissu associatif n'a cessé de croître...

Aujourd'hui, rien ne différencie un Hénilois d'un Beaumontois et tous ont la chance de vivre dans une ville qui retrouve depuis quelques années sa beauté, son dynamisme et son attrait : Hénil-Beaumont valait bien une fusion !

Retour sur la fusion avec

Serge Beddelem,

91 ans

Ancien adjoint délégué
aux Affaires scolaires
de Beaumont-en-Artois



Quels souvenirs gardez-vous de la fusion ?

A cette époque, j'étais adjoint aux Affaires scolaires de la ville de Beaumont-en-Artois. Si la fusion avec Hénin-Liétard n'était pas une évidence pour tout le monde, j'étais pour ma part persuadé que cela pouvait être bénéfique pour les 2 communes.

Les fermiers de Beaumont-en-Artois, notamment, craignaient une hausse des impôts et certains habitants et élus redoutaient une diminution du service public. Mais le temps a fait son œuvre et a prouvé l'inverse.

Grâce à la fusion, les budgets des différentes délégations ont évidemment augmenté et le service public s'est renforcé avec par exemple le ramassage des ordures ménagères, alors hebdomadaire, qui est devenu quotidien.

Que pensaient les Beaumontois de la fusion ?

Certains pensaient qu'ils allaient perdre les bénéfices de leur père mais la fusion s'est faite en douceur et même s'il a fallu un peu de temps pour s'adapter, personne ne l'a regretté.

Les deux villes étaient un atout l'une pour l'autre !



Des nouveaux services à Beaumont

Après l'installation d'un nouveau médecin à Beaumont, suite à l'appel à projets lancé par la Municipalité, les Beaumontois vont pouvoir profiter, à partir du 1er avril, d'un nouveau service d'État-civil.

Les habitants pourront donc se rendre en Mairie annexe pour effectuer leur demande de pièces d'identité mais également retirer ces documents.

Le Service sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Noces de Diamant :

ils se sont à nouveau dit « Oui » après 60 ans de mariage !

Monique Piqueur et François Wojciechowski se sont promis, il y a maintenant 60 ans, de s'aimer et de vivre ensemble. François a commencé sa carrière à l'âge de 15 ans en tant que boulanger-pâtissier puis se mettra à son compte en tant qu'artisan-commerçant avant de prendre sa retraite en 2001. Sa vie a été marquée également par un engagement associatif fort puisque François a été président des anciens combattants durant 2 années, puis membre du Souvenir Français et de l'association des sous-officiers de réserve. Quant à Monique, également membre de l'ASOR, elle a commencé à travailler à l'âge de 14 ans, en 1952, comme éplu-

cheuse aux entreprises Lepoutre à Hénin-Liétard puis est devenue boulangère-pâtissière, dans le commerce qu'elle tenait avec son époux.

De cette union, naîtra leur fils Jean-Luc qui à son tour leur donnera un petit-fils, Christophe. Ainsi, le samedi 23 janvier, dans les Salons d'Honneur de l'hôtel de ville, leurs noces de Diamant ont été célébrées dans le respect des règles sanitaires et ce fut l'occasion de retracer leur vie, depuis leur enfance et leur rencontre. Monsieur le Maire et la Municipalité leur adressent leurs vœux de bonheur et donnent rendez-vous dans 10 ans pour les noces de Platine.

ÉTAT-CIVIL DE JANVIER

Décès :

La Municipalité s'associe à la tristesse des familles

Edouard ADAMSKI ; Abéline ARBOS ; Henri BALAVANDER ; Mostefa BENMOUSSA ; Marc BERQUEZ ; Emilienne BLANCKAËRT ; Yvonne BRACKELEER ; Marcel BREMOND ; Alfred BULTEZ ; Micheline BURLLOT ; Raymonde CAILLUYERE ; Monique CARLIER ; Marie CAULLET ; Afcène CHAHTA ; Lucienne CICHOSTEPSKI ; Charles COCQ ; Christian CONDETTE ; Raymonde CORROYER ; Anna CZIERVINSKI ; Philippe DAUWE ; Nilza DUARTE SIMOES ; Alain DUPAYAGE ; Didier DUQUENNE ; Patrick ELSEN ; Michèle GALLET ; Cécile GUISGAND ; Patrick HELLWICH ; Renée HUMEZ ; Zahra ID EL HAJ ALI ; Jeannine JACQUIN ; Eliana KROLS ; Irène KULSKA ; Patricia LAIGNEL ; Christiane LALOUX ; Jacques LAQUAY ; Ginette LASSON ; Keltoum LATRECHE ; Roberte LAVEINE ; Pauline LEGRAND ; Francine LIETARD ; Marie-Josèphe LOEZ ; Marcelle MALHEIRO ; Sylviane MAQUINGHEM ; Casimir MICHNIEWSKI ; Hélène MLODZINSKI ; Francis MOREL ; Marie-Claire MORNAVE ; Raymond NOWAK ; Thérèse PATRY ; Alfréda PETIT ; Laurent PETIT ; Henri SIKORA ; Irène SMAGALLA ; René TEPLIK ; Andrée THERY ; Henryk TRZESICKI ; Rosalie WAROCZYK ; Jeanne ZIETEK.

Naissances :

La Municipalité leur souhaite la bienvenue

Yasmine AÏNAOUI ; Iris BARDIAU ; Jade BARDIAU ; Louise BENOITHMANE ; Marc CARTON ; Fahim CHEBABHA ; Charles DELECROIX ; Anaë DIEU ; Justine DORCHIES ; Sélène DZINKOWSKI ; Gabin GALAND ; Jilany GHOZZI ; Victoire LEFEBVRE ; Lilia LEMAIRE ; Milan LEMAIRE ; Adam LEMAITRE ; Timéo MAHIEUX ; Andrea MOREL ; Déyan NAMUR ; Adam PRÉVOT ; Layannah ROUAUD ; Téliano TYFFERS ; Kryska VERHAEGEN ; Sofia WAWRZYNIAK ; Lyam WOZNIAK.



Mariages :

La Municipalité leur présente ses félicitations

Souhaïla ABRINI et Nabil CHADEL ; Cathy CELARY et Dominique DAVRE (1) ; Laurent CONICELLA et Laurie MAVEL.

Débat d'orientation budgétaire

**Une gestion rigoureuse
et des équipements pour
préparer l'avenir**



Durant le Conseil municipal qui s'est tenu le 19 février dernier, Monsieur le Maire a mené le débat d'orientation budgétaire 2021. L'occasion de revenir sur la bonne santé financière de la ville et de tracer des perspectives ambitieuses pour cette nouvelle année.



**Monsieur le Maire annonce
une nouvelle baisse de la
taxe foncière**



**4^e baisse annoncée
depuis 2017**

Soucieux de rendre du pouvoir d'achat aux Héninois et Beaumontois, Monsieur le Maire a souhaité, une fois encore, proposer une nouvelle baisse du taux de la part communale de la Taxe foncière

Une ville bien gérée

Une gestion rigoureuse de votre argent



En **2014**, il fallait

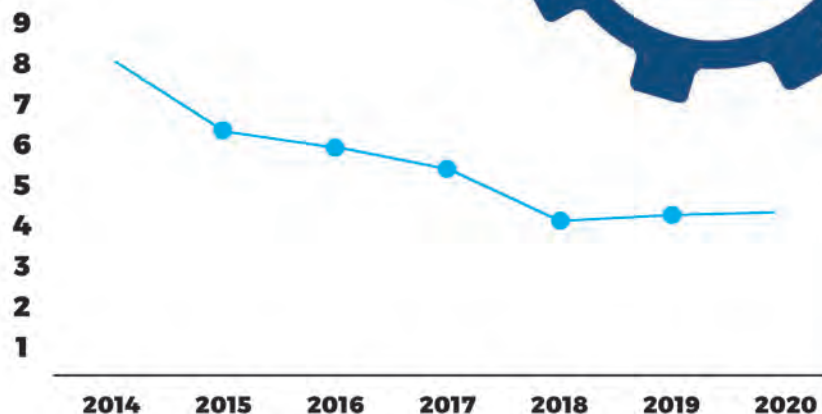
8,2 années

à la ville pour rembourser la totalité du capital de sa dette (en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute).

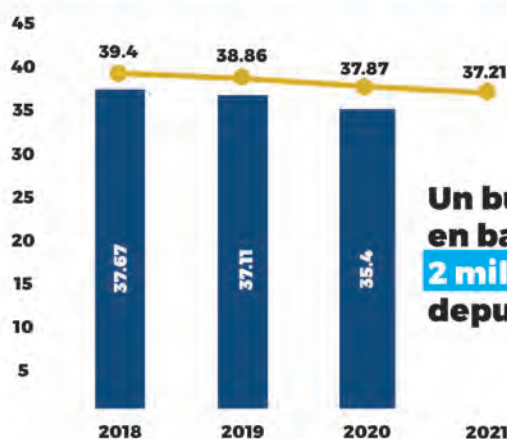
En **2020**, il ne faut plus que

4,2 années

la capacité de désendettement a doublé



Des dépenses de fonctionnement en baisse



Compte administratif - Budget prévisionnel

Un budget prévisionnel en baisse de plus de **2 millions d'euros** depuis 2018

Une diminution progressive des dépenses de personnel

Année	Compte administratif
2018	25,14
2019	24,58
2020	23,98
Prévisions 2021	23,58

La baisse régulière des dépenses de personnel permettra à la Ville de revenir dans la moyenne d'ici 10 ans.

La Ville investit massivement pour préparer l'avenir avec Vous !

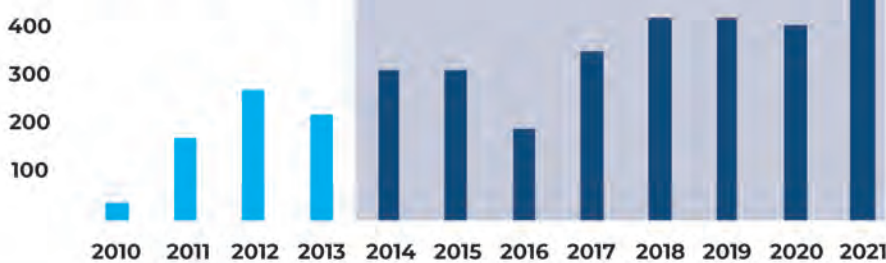
14,9 M€
de crédits nouveaux
en **2021**

(10,4 en 2020)

soit

570 €
par habitant
(Hors RAR)

4,5M€/an en moyenne
soit 168€/hab.



9,7 M€/an en moyenne
soit 378€/hab.

* Budget prévisionnel



J.K. ROWLING
UNE PLACE
À PRENDRE

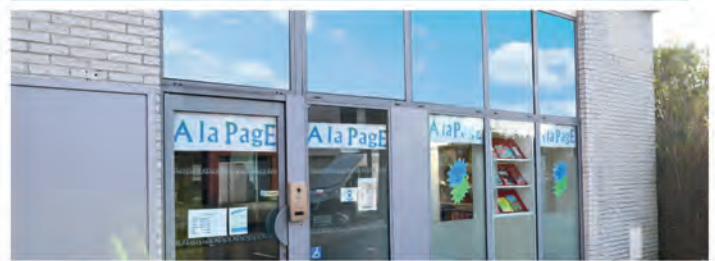
A la Page, des livres pour tous !

Depuis le 4 janvier, un nouvel espace dédié aux livres a vu le jour à Hénin-Beaumont. En effet, Jean-Louis, le président de l'association, et Kartia, la coordinatrice, vous accueillent du lundi au vendredi dans cette ancienne banque devenue aujourd'hui ce lieu ouvert à tous, pour partager avec vous leur passion des livres. Ainsi, tous les amoureux de littérature y trouveront à prix réduits toutes sortes d'ouvrages neufs ou d'occasion allant des romans aux thrillers, de la jeunesse aux bandes-dessinées en passant par la santé et la politique.

Le but de A la Page est de démocratiser la lecture en offrant un large choix à tous ces publics qui aiment lire et s'évader mais qui parfois ne peuvent pas se le permettre.

De plus, vous pourrez bénéficier de stationnements réservés devant les locaux afin de prendre tout le temps dont vous aurez besoin pour choisir le ou les prochains livres que vous dévorerez !

**A la Page - 249 Bd Fernand Darchicourt
62110 Hénin-Beaumont
07.68.20.61.46 - Alapage.livres@yahoo.com
Facebook : alapage.livres
Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 16 h**



RAPPEL : CAMPAGNE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022



**Inscription obligatoire
pour la 1^{ère} année de maternelle
et l'entrée en CP**

Document téléchargeable sur le site de la ville d'Hénin-Beaumont. Renseignements auprès du Pôle Social et Familial - 143 avenue des fusillés 62110 Hénin-Beaumont OU par téléphone au 03 21 74 91 91/03 21 74 91 94.

Votre dossier doit être retourné avec la photocopie des pièces suivantes :

- Copie complète du livret de famille
- Copie du justificatif de domicile récent (facture EDF, Téléphone...)
- Pour les dérogations, copie du justificatif de domicile de la personne en charge de l'enfant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE INSTRUIT



Du 26 avril au 7 mai

Accueils de loisirs : les inscriptions

Les Accueils de Loisirs seront ouverts de 9 h à 17 h aux enfants âgés de 3 à 13 ans, répartis selon les tranches d'âge.

Les Accueils de Loisirs Maternel et Élémentaire se dérouleront dans les locaux du groupe scolaire Michelet. Le Centre Sportif occupera ses locaux habituels pour les petites vacances, l'Espace François Mitterrand.

Sous réserve de l'évolution des directives imposées par le protocole sanitaire relatif aux ALSH, un service de navettes sera mis en place aux arrêts suivants :

- Beaumont (place de l'Église)
- Espace François Mitterrand
- Atrium
- Salle Jean Moulin
- Jean Macé (pour les enfants du Centre Sportif)

Le ramassage du matin débutera à 8 h 20, le retour se fera de 17 h à 17 h 40 (horaires prévisionnels dépendants du nombre d'inscrits).

Une garderie sera proposée de 7 h à 8 h 45 et de 17 h à 19 h pour les Accueils de Loisirs Michelet Maternel et Élémentaire. Cette garderie sera également accessible matin et soir aux enfants fréquentant le Centre Sportif.

Les enfants rejoindront le Centre Sportif le matin ou la garderie de Michelet le soir par le biais de la navette de bus (voir page suivante pour les tarifs).

Lieux d'implantation et dates de fonctionnement

⇒ **3-6 ans : Michelet Maternel.**

du 26 Avril au 7 Mai.

⇒ **6-11 ans : Michelet Élémentaire.**

du 26 Avril au 7 Mai.

8-13 ans - Centre Sportif : Espace F. Mitterrand.

⇒ du 26 au 30 Avril.

Dates et Lieux d'inscription

(Dans la limite des places disponibles)

⇒ Du Samedi 20 Mars au Vendredi 2 Avril 2021, en ligne via le portail famille.

⇒ Du Lundi 29 Mars au Vendredi 2 Avril 2021, au guichet du Service Jeunesse.

Le dossier d'inscription dûment complété, auquel doivent être joints les documents demandés, est obligatoire pour valider définitivement toute inscription.

Pour les démarches en ligne, il vous est possible de scanner et d'envoyer les documents par mail à l'adresse suivante : servicejeunesse@mairie-heninbeaumont.fr

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au :
Service Jeunesse, Pôle Familial et Social - 143
avenue des Fusillés, 03.21.74.55.44.**

Inscriptions en ligne sur
<https://www.espace-citoyens.net/heninbeaumont/>



Un nouvel album pour Bruno Lavarde alias Nostalgia !



Talentueux auteur, compositeur et interprète de 33 ans, Bruno est un Héninois passionné de musique depuis son adolescence. Guitare, piano, basse, harmonica, batterie, ce multi-instrumentiste vous fera voyager dans son univers avec ce nouvel album rock – trip-hop composé de 12 titres en anglais et un bonus.

« J'ai voulu que cet album soit comme un voyage en train que l'on fait du début à la fin ».

Après avoir chanté l'amour avec son premier opus « Songs for Tila », *Brokenhearted* évoque davantage la nostalgie des choses perdues avec comme thème principal la douleur de la rupture et de la séparation dans laquelle chacun peut se retrouver.

« J'avais besoin de me raconter et d'être entendu ».

Alors que la distance et les mesures sanitaires ont eu raison de sa relation amoureuse, ce dernier album sonne comme un cri du cœur pour l'amour de sa vie. Pour tous les amoureux de rock et de trip-hop, *Brokenhearted* ne pourra que vous séduire ! Alors, souhaitons à Nostalgia tout le succès qu'il mérite pour la suite

Disponible sur les différentes plateformes de téléchargement légal : soundcloud, deezer, spotify ...
Commande sur facebook : Bruno Lavarde (Nostalgia)



SUR DÉCISION DU PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire d'Hénin-Beaumont

Une bourse pour passer ton BAFA !



La municipalité soutient ses jeunes

QU'EST-CE-QUE LE BAFA ?

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans hébergement.

Accessible sans condition de diplôme, la formation se déroule en 3 temps :

- session générale (8 jours)
- stage pratique (14 jours)
- session d'approfondissement (6 jours) ou qualification (8 jours)

Ce brevet délivré par le Ministère Jeunesse et Sports n'est pas un diplôme professionnel mais procure une garantie aux employeurs des compétences requises pour encadrer un public jeune en toute sécurité.

Porte d'entrée vers le métier d'animateur, ce brevet vous permet d'encadrer des enfants et des jeunes dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances, classes de découverte, accueils périscolaires, etc.) et ainsi de vous insérer dans la vie professionnelle ou de vous assurer un complément financier.

Considérant que cette formation a un coût financier important, la ville d'Hénin-Beaumont a souhaité mettre en place un dispositif « aide au BAFA » à destination des jeunes Héninois, et ainsi répondre à différents objectifs.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Tu veux devenir animateur ? Tu es Héninois(e) ou Beaumontois(e) et tu as entre 17 et 25 ans, alors n'hésite plus !

La ville d'Hénin-Beaumont te propose une aide afin de financer une partie de ton BAFA. Tu as de la motivation, tu te sens à l'aise dans le monde de l'animation, alors fonce !

COMMENT S'INSCRIRE ?

Tu peux dès à présent télécharger ton dossier sur le site internet de la ville <http://www.henin-beaumont.fr/site/> en te rendant dans la rubrique « Jeunesse et sports » puis dans l'onglet « Aide au BAFA ».

Attention : les places sont limitées et les dossiers sont à rendre impérativement avant le 19 mars 2021 au service Jeunesse (143, avenue des Fusillés). Pour plus d'informations, contactez le service Jeunesse au 03 21 74 55 44.



Nos agents ont
du talent

Grégory FICNER

**Agent du Service
des sports**

Qui êtes-vous ?

Je m'appelle Grégory Ficner, j'ai 43 ans et je suis titulaire d'une licence STAPS. Employé à la Ville d'Hénin-Beaumont depuis 15 ans, je suis opérateur territorial principal des Activités physiques et sportives.

Quelles sont vos missions ?

Je suis intégré au sein de la Direction jeunesse et sports. Ma principale mission est de m'assurer de la bonne tenue des équipements sportifs municipaux, de leur entretien régulier, afin d'assurer une sécurité optimale pour les usagers. Je suis amené à contrôler le matériel et identifier et budgéter les besoins en matériel sportif.

J'assure également l'intermédiaire avec le bureau de contrôle missionné pour tester la sécurité et la solidité des buts de football, foot us, handball, et paniers de basket-ball. Nous effectuons également le contrôle des fixations sur les agrès de la salle de gymnastique Louis Lelaure, ainsi que la maintenance sécurité des deux structures artificielles d'escalade de la salle Wilquin à l'Espace François Mitterrand. Au total, ce sont 130 équipements mis à disposition du public où il faut assurer le suivi sur l'ensemble des sites sportifs de la commune.



Tests de solidité réalisés en janvier 2021

TERRE
2024
DE JEUX

HÉNIN-BEAUMONT
**Faisons vivre l'aventure des
Jeux partout en France !**



C'est bon pour la planète, c'est bon pour mon porte-monnaie !

Après un premier conseil portant sur l'extinction des appareils en veille et non utilisés, voici un second conseil qui traite cette fois de l'éclairage.

CONSEIL N°2 :

J'éteins la lumière lorsque je quitte une pièce



Vous avez probablement déjà vu cette publicité d'un fournisseur d'électricité où un père de famille s'évertue à convaincre son fils d'éteindre la lumière en s'exclamant : « C'est pas Versailles ici ! ». Effectivement, nos habitations ne sont pas des lieux de réception comme l'était le château de Versailles. Alors inutile de laisser la lumière allumée dans des pièces inoccupées.

De même, il n'est pas indispensable de maintenir en fonction les éclairages intégrés à certains meubles.

Pensez également, dans la mesure du possible, à utiliser des ampoules à basse consommation d'énergie. Les éclairages LED sont les moins énergivores et durent plus longtemps. Choisissez vos éclairages en fonction des pièces et de leur utilisation. En effet, il n'est pas nécessaire de disposer de la même intensité lumineuse dans une cuisine que dans une chambre ou dans un couloir. En adaptant la puissance de vos éclairages selon leur destination, vous consommerez moins d'électricité sans nuire à votre bien-être. Par ailleurs, il semblerait que la réduction de l'intensité lumineuse le soir aurait des effets bénéfiques sur l'endormissement et la qualité du sommeil.

Après les mégots de cigarette et autres débris divers jetés au sol par certains d'entre nous, voici une nouvelle « mauvaise » habitude qui est apparue avec le virus COVID, celle de jeter au sol les masques.

Cet équipement de protection fait dorénavant partie de notre quotidien, mais également de celui de nos agents de propreté qui collectent chaque jour les masques laissés sur le sol. Ce manque de civisme, qui, il faut le rappeler, constitue une infraction pouvant faire l'objet d'une verbalisation, est d'autant plus intolérable qu'il est source de pollution. En effet, beaucoup de masques collectés sont, pour partie, composés d'une matière plastique dérivée du pétrole et ne sont donc pas biodégradables. S'ils se retrouvent dans les égouts, ils finiront par être déversés dans nos rivières, qu'ils pollueront. À terme, ils se désagrègeront en une multitude de microfibrilles de plastique qui contamineront l'eau et le sol comme le font les sachets plastiques. Alors faites un geste citoyen : placez vos masques usagés dans les corbeilles de rue mises à votre disposition, ou jetez les dans votre poubelle, mais pas dans les espaces publics qui, eux, ne sont pas des poubelles !

Mieux encore : privilégiez l'utilisation de masques en tissu lavables, (de catégorie 1).

MASQUES CHIRURGICAUX

Ils se jettent à la poubelle !



La Ville-Jardin

Bien plus qu'un simple slogan, le concept de Ville-jardin se développe, tous les jours, à Hénin-Beaumont.

Une ville-jardin, c'est une cité dans laquelle la nature et le vivant occupent une place importante.

Végétalisation, prise en compte du bien-être animal, plantation de centaines d'arbres, création de jardins et mini-forêts...

Bienvenue à Hénin-Beaumont !





12 février 2021 - Bord-des-Eaux

Démolition et reconstruction de la piscine

Entretien et nettoyage du Bord-des-Eaux



Poursuite du Plan Lumière



Elagage à la ZAC

CONDITIONS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES :

Quelques règles de savoir vivre en communauté

Le stationnement des automobiles sur le domaine public reste un sujet évoqué à maintes reprises par des usagers auprès du service Cadre de vie.

Chaque année, ce service enregistre un nombre important de plaintes pour stationnement gênant de véhicules. Chaque année, le service Voirie installe des potelets sur le trottoir, ou trace des croix ou des lignes blanches face aux sorties de garage pour limiter le stationnement gênant.

Toutes ces interventions présentent un coût pour la collectivité.

Pourtant, nombre de situations décrites par des riverains portant sur des problèmes de stationnement pourraient être résolues si chaque automobiliste se pose une question basique : « je veux stationner mon véhicule sur le domaine public : vais-je occasionner une gêne pour autrui en choisissant cet emplacement pour garer mon automobile ? »



La ville a créé et continue de créer des zones de stationnement en centre-ville afin de permettre aux usagers de garer leur automobile dans de bonnes conditions. Lorsque c'est possible, des poches de stationnement sont aménagées dans des rues où cela s'avère pertinent. Cependant, pour cela, il faut disposer de la place nécessaire ; ce qui est particulièrement difficile à identifier dans certaines voies.

CADRE DE VIE



LES TROTTOIRS, C'EST POUR LES PIÉTONS

Cette évidence ne se traduit pas toujours dans les faits et parfois, les piétons doivent circuler sur la chaussée en raison de la présence de véhicules sur le trottoir.

Force est de constater que certains usagers préfèrent stationner leur automobile de manière anarchique, au risque de créer un accident, ou une gêne pour autrui, plutôt que d'utiliser les parkings sous prétexte de leur éloignement... très relatif.

Pensez aux personnes à mobilité réduite, aux enfants et d'une manière générale à l'ensemble des usagers qui doivent circuler à pied dans de bonnes conditions de sécurité.

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UN TERRAIN PRIVÉ

Un autre sujet concerne les riverains et leur souhait légitime de stationner leur véhicule face à leur habitation. Néanmoins, la chaussée relève du domaine public et il n'y a donc pas d'emplacements de stationnement réservés aux riverains. Installer sur la chaussée, face à son domicile, ses bacs de déchets ménagers pour « réserver » sa place de stationnement est strictement interdit.

Certes, l'augmentation du nombre de véhicules par foyer a parfois pour conséquence une difficulté à trouver une place de stationnement à proximité de son logement si celui-ci ne dispose pas d'un garage, mais c'est le cas dans tous les centres urbains où la place est comptée. **En respectant une distance minimale de stationnement entre les véhicules, vous optimiserez le nombre de places disponibles.**



ON NE STATIONNE PAS DEVANT UNE SORTIE DE GARAGE

Outre le fait que c'est interdit par le Code de la route, garer son véhicule à ces endroits constitue une gêne manifeste pour les personnes qui utilisent leur garage. Vérifiez bien que vous ne stationnez pas devant une sortie de garage... même pour quelques minutes.

Au-delà d'un rappel des règles édictées par le Code de la route et des conséquences pécuniaires en cas de non-respect de celles-ci, c'est avant tout au civisme de chacun qu'il est fait appel. Chacun doit faire un effort et la communauté ne s'en portera que mieux.



Occupation du domaine public

Vos démarches

Vous souhaitez occuper temporairement le domaine public, vous voulez effectuer ou faire effectuer des travaux sur le domaine public ? Vous êtes riverain, commerçant ou entrepreneur et avez besoin d'une autorisation d'occuper l'espace public temporairement (stationnement d'une benne, d'un camion, d'un échafaudage) ?

Pour cela, il vous faut obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public donnée par l'autorité propriétaire du domaine : la Commune pour le domaine public communal.

Comment obtenir une autorisation ?

La demande d'occupation du domaine public devra être établie sur la base d'un formulaire-type qui sera téléchargeable à partir du site internet de la ville ou remis par les services techniques de la Ville.

Vous pouvez également l'adresser par courriel à voirie@mairie-heninbeaumont.fr

Le délai d'obtention :

Le délai d'obtention est de 15 jours.

L'autorisation :

Cette demande d'occupation sera instruite par le service Voirie et fera l'objet d'un arrêté annexé à la demande qui fixera les limites, les conditions d'occupation du domaine public autorisées ainsi que les droits de voirie à acquitter par le pétitionnaire. La Demande d'Occupation du Domaine Public et l'arrêté correspondant seront délivrés par courriel (à défaut par courrier si le demandeur l'exige).

L'affichage :

Cet arrêté devra faire l'objet d'un affichage par le demandeur sur les lieux de l'occupation du domaine public durant toute sa durée et cela 2 jours avant la dite occupation.

La redevance et les tarifs :

Toute autorisation d'occupation de la voirie donne lieu à la perception d'une redevance établie conformément aux tarifs des droits d'occupation du domaine public approuvés chaque année par le Conseil Municipal.

Ces droits seront ensuite adressés au Trésor Public sous forme d'un titre de recette établie par la Ville et recouvert par la Trésorerie.

Nature du service administratif

Echafaudages, bennes et matériaux de construction

Réservation de stalles pour le stationnement d'un véhicule (ex : déménagement, etc.)

Tarifs

1 € le m² par jour

Gratuit

Enfouissement des réseaux : la Ville agit !





Depuis plusieurs années, la ville s'est lancée dans un grand plan d'investissement pluriannuel pour l'enfouissement des réseaux.

Cette stratégie programmée permet de rattraper le retard accumulé depuis des décennies sur le sujet. Afin d'être efficaces, ces travaux doivent être programmés avec l'ensemble des acteurs (énergie, télécom et NTIC)

Cofinancés avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais et le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (comme pour les travaux de changement de l'éclairage public), ces chantiers d'effacement en plus de ceux réalisés dans le cadre du passage du BHNS (Girondins, Vaillant-Couturier, Darchicourt, Allendé-Péri) permettent d'embellir les rues en supprimant les câbles de télécommunication, les câbles électriques et d'éclairage public. Qui plus est, ces actions visent à purger les rues des nombreux câbles qui, au fil des années, sont restés en place alors qu'ils n'étaient plus utilisés par les fournisseurs.

Autre avantage non négligeable de cette opération, cela permet de sécuriser et d'assurer une meilleure continuité dans le service de distribution qui ne sont plus soumis aux aléas climatiques.

Ces chantiers sont financés avec le concours de :



Ma ville se transforme !

Avant/après spécial enfouissement

Chemin de Jérusalem



Boulevard Gabriel Péri



Rue Jules Guesde



Boulevard Fernand Darchicourt



Rue Henri Barbusse



Rue Vaillant-Couturier



**Chantiers d'enfouissement
prévus en 2021 et 2022**

5 km

**Cité des Bouviers,
rue de l'Égalité,
Rues Voltaire et Diderot**

Le RPE et la crèche ont fêté le carnaval



Une fois n'est pas coutume, malgré les restrictions sanitaires, les enfants fréquentant le Relais Petite Enfance et la crèche, ont pu participer au traditionnel carnaval.

Enfants, assistants maternels et personnel ont joué le jeu et sont tous venus déguisés.

Nous remercions par ailleurs, l'enseigne Matouvu qui propose une large gamme de déguisements à la location ou à l'achat.

Au programme de l'événement : décoration de masques, danse, chant, goûter et bien évidemment pour le plus grand bonheur des enfants un lancer de confettis.



Après la chandeleur, une fête de mardi gras inoubliable à la résidence Pasteur !



Une ambiance de fête a régné à la Résidence Autonomie Louis Pasteur, où les résidents avaient choisi de respecter la tradition du Mardi gras pour se déguiser.

Après la réalisation de délicieuses crêpes à l'occasion de la chandeleur, les aînés ont confectionné les traditionnelles gaufres du Mardi gras !

Cassonade, sucre glace, confiture, chocolat, spéculoos !

On ne se refuse rien à la Résidence Pasteur, où pour oublier le temps d'un après-midi les tracas du quotidien, chacun participe avec allant aux animations.

Les résidents déguisés ont défilé dans la résidence, au rythme des chansons du carnaval, entre fous rires et joie, tous en chœur !

Pour tout renseignement :
Résidence Autonomie Louis Pasteur
Rue Henri Dunant – Henin Beaumont
Tel : 03.21.20.14.92



Rubrique santé

Les risques liés à la consommation d'alcool

Pour votre santé,
 l'alcool c'est maximum
 2 verres par jour et pas
 tous les jours.



La consommation d'alcool représente un enjeu de santé publique majeur en France, où elle est à l'origine de 41 000 décès par an. Au niveau mondial, l'alcool est considéré comme le troisième facteur de risque de morbidité, après l'hypertension artérielle et le tabac.

Selon le ministère des autorités et de la santé, l'alcool c'est maximum deux verres par jour et pas tous les jours.

D'une façon générale, l'option la plus sûre est de ne pas consommer d'alcool dans les situations suivantes :

- Pendant toute la durée de la grossesse et de l'allaitement
- Pendant l'enfance, l'adolescence et toute la période de la croissance
- En cas de conduite automobile
- En cas de consommation de certains médicaments
- En cas d'existence de certaines maladies

Bon à savoir :

L'alcool est à l'origine de 11 % des décès chez les hommes et de 4 % chez les femmes. Selon les dernières études datant de 2015 : On estime qu'en France 41 000 décès étaient liés à l'alcool. Parmi ceux-là :

- 16 000 décès par cancer.
- 9 900 décès par maladies cardio-vasculaires.
- 6 800 décès par maladie digestive (cirrhose, autres maladies du foie et du pancréas, etc.)
- 5 400 décès par des causes externes (accidents de la route, suicide, etc.)
- 3 000 décès par trouble mentaux ou du comportement.

A qui en parler ?

Il est possible d'être accompagné par différents professionnels : médecin généraliste, alcoologue, addictologue ou par une équipe spécialisée en alcoologie et en addictologie.

En cas de question ?

Alcool assistance

03 21 48 82 16

07 68 65 15 34

alcoholassistance62@sfr.fr

« Place aux restos »

Quand les restaurants s'installent sur les marchés



Le 9 février dernier, Monsieur le Maire Steve Briois, ainsi que Laurent Brice, adjoint délégué au Développement économique inauguraient la première de l'opération « Place aux restos », en présence des partenaires de Métro et du GNI (Groupement national des indépendants) !

Une initiative originale qui rassemble 5 restaurants de la commune et des environs dont les salles restent fermées. Cette initiative, lancée par la Municipalité avec le concours de l'entreprise METRO, grossiste alimentaire, vise à soutenir les restaurants face aux fermetures imposées en leur proposant un « carré des restaurateurs » sur les marchés hebdomadaires.

Un premier bilan très positif

« Place aux Restos », dès sa première édition, a rencontré un franc succès, offrant une réelle visibilité aux professionnels indépendants tout en soutenant leur activité de vente à emporter. Cette opération innovante permet également aux restaurateurs de renouer avec leur clientèle ou de se faire connaître des passants et de maintenir un lien social dans une période où les restaurateurs sont dans le flou.

Hervé du Girgenti :

« Avant tout, je voudrais remercier la Municipalité et Métro. C'est une bonne initiative qui nous permet de revenir aux fourneaux, de revoir nos clients fidèles et aussi de nous faire connaître par de nouveaux clients à la fois grâce aux autres restaurateurs qui attirent

stos » : les marchés de la ville !



**Pour être sûr d'avoir votre menu,
pensez à réserver votre plat
en téléphonant au restaurant !**

- 1 – Réservez à l'avance en téléphonant au restaurant
- 2 – Venez retirer votre plat sur le marché
- 3 – Si vous n'avez pas réservé, rendez-vous directement sur le marché

Paris Hénin
03 21 76 62 93

Chez Madeleine Noyelles-Godault
03 21 49 84 37

L'Estaminet Du Ferrailleur
Hénin Beaumont
03 61 48 28 73

Le Saint-Claude
06 28 25 46 59

À l'Atelier d'Hénin
03 21 67 69 48

Le Girgenti
06 49 61 57 68

Rendez-vous tous les mardis et jeudis sur le marché, Place de la République, à partir de 8 h et jusqu'à 13 h.

du monde, mais aussi parce qu'il y a beaucoup de passage sur le marché. En ce qui concerne les commandes, notre restaurant tourne autour de 70 plats en moyenne par jour de marché. C'est bien ! J'espère que cela va continuer et je remercie tous les clients qui viennent et qui nous soutiennent, c'est vraiment sympa de leur part ! »

Peggy et Olivier de l'Atelier confirment les propos d'Hervé : « Nous trouvons cette initiative très bien. Elle nous permet, après 4 mois, de renouer le contact avec notre clientèle d'une autre manière. Cela nous met du baume au cœur ! Nos habitués commandent leurs plats et viennent les retirer sur le marché, ils en profitent pour faire quelques courses, cela bénéficie aussi aux autres commerces. « Place aux restos » est l'occasion également de nous faire

connaître d'une clientèle différente qui n'avait peut-être pas encore osé pousser les portes du restaurant ! Un grand merci à la municipalité et aux services municipaux pour cette initiative ! » »

Eric Viane, directeur de Métro Hénin-Beaumont :

« Nous sommes ravis d'avoir accompagné les restaurateurs indépendants et de contribuer au lancement et à l'essor du dispositif Place aux restos, notamment par la fourniture des vitrines réfrigérées qui aident grandement les restaurateurs. Métro Hénin-Beaumont et Métro France (dans plus de 170 communes à date) leur proposent de pouvoir de nouveau exercer leur profession sur les marchés via un système de vente à emporter de qualité, pour peu que les municipalités s'associent à cette démarche. Ici à Hénin-Beaumont, c'est désormais possible et nous nous en félicitons. »

Vos commerces de proximité restent ouverts, et sans cohue !

Il y a un mois, le gouvernement annonçait la fermeture des galeries marchandes dans les centres commerciaux supérieurs à 20 000 m². Hénin-Beaumont est donc directement concernée puisque la zone Aushopping ne se trouve qu'à quelques kilomètres du centre-ville. Si tous les commerçants n'ont pas ressenti l'impact de cette fermeture, ils sont néanmoins plusieurs à indiquer le retour d'un certain nombre de clients dans les commerces de proximité, notamment le week-end.

À la Nature d'abord, on maintient le même rythme qu'en février dernier

Certes, au lendemain des fêtes de fin d'année, les commerces ont généralement moins d'activité. Néanmoins, certains commerçants tiennent à rappeler que, malgré le contexte, leur chiffre d'affaires reste soutenu.

Ainsi, pour Dominique Castelain, gérante de la Nature d'abord, « le magasin fait le même chiffre que l'an dernier à la même époque et les cabines sont pleines », un exploit au regard de la situation sanitaire !



Louise, la gérante de Fleurazur, a « clairement ressenti la différence »



Depuis la fermeture des centres commerciaux, la gérante affirme « avoir plus de monde, en particulier le samedi ».

Un jour, où, traditionnellement, les centres commerciaux sont pris d'assaut. « On fait le constat que les gens viennent davantage depuis quelques semaines ! » affirme-t-elle.

La fleuriste a pu aussi compter sur la Saint-Valentin et n'a pas ménagé ses efforts pour proposer de belles compositions florales aux amoureux.

Au Cozplaygeek, le nouveau commerce de la place Jaurès, c'est l'effervescence !



Jérémy, le dynamique gérant du Cozplaygeek, est ravi. Il pointe « une des plus grosses semaines » depuis sa récente ouverture, consécutivement à la fermeture des centres commerciaux. En particulier, la Saint-Valentin a eu un impact considérable, période durant laquelle il a organisé de petites animations pour les « geeks et les geekettes ». « Faut que ça continue comme ça ! » conclut-il.



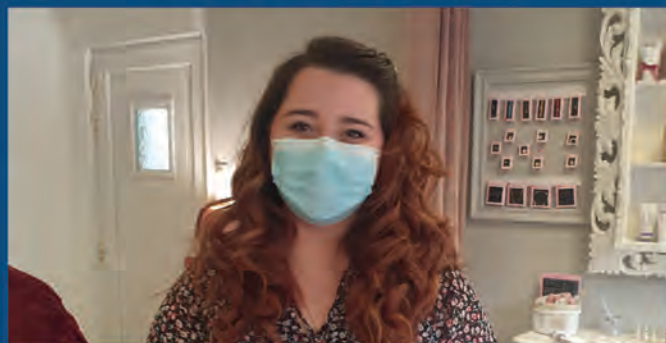
Chez Optic 2000, on note un « gain d'activité significatif »



Damien Candellier est le gérant de la boutique Optic 2000. Voilà plus de 10 ans qu'il y est installé. « À l'époque, on me disait qu'Hénin-Beaumont n'était plus comme avant. Mais ça a bien changé depuis ! »

Et là, depuis la fermeture des centres commerciaux, le gain d'activité a été « significatif ». Une bonne nouvelle pour l'opticien qui ne chôme pas pour satisfaire sa clientèle !

Angela Espace Beauté remplit son agenda de réservations



La Beaumontoise, gérante de l'institut de beauté qui porte son prénom, a « ressenti la fermeture des centres commerciaux », avec de nombreuses nouvelles demandes de rendez-vous. « Mes clientes habituelles me faisaient remarquer que chez moi, on n'est que 3 grand maximum, à comparer avec la zone commerciale ! » affirme-t-elle. Même si, en raison de maladies ou de cas de contact, certaines de ces réservations ont dû être annulées, « l'impact est certain ! » conclut Angela.



Une activité soutenue malgré la période pour Passion Fromage

Même son de cloche pour la gérante de Passion Fromage, pour qui, si la période est plus calme qu'au moment des fêtes, « le chiffre est tout de même plus élevé sur la première quinzaine de février par rapport à la première quinzaine de janvier ».

Une activité soutenue alors que le contexte sanitaire reste difficile.

Sisi Traiteur : un mois de février pas comme les autres

« J'ai un peu plus de clients qui viennent alors que la période de février est assez calme habituellement » confie Sylviane, la gérante de l'enseigne. Le mois qui vient d'écouler fut l'occasion pour la gérante de « bien travailler, notamment pour la Saint-Valentin ou avec la crêpe à 1 euro ». Et elle a même « eu des clients venus spécialement de Bruay » !

L'impact de la fermeture des centres commerciaux ressenti aussi chez les Macarons toqués



La situation de la boutique Ô Macarons toqués, au 187 rue Elie Gruyelle, est particulière. Présente aussi sur la zone commerciale, l'enseigne a pu rester ouverte aux deux endroits mais pointe bien sûr une baisse très importante du chiffre d'affaires dans le centre commercial.

En revanche, « sur la boutique d'Hénin, on a senti l'impact de la fermeture, avec un peu plus de ventes à la clé » affirment les associés-gérants.

**PARRAINAGES CIVILS 2022 :
DEPOT DES DOSSIERS POSSIBLE
DES LE 1^{ER} MARS 2021**



Le parrainage civil, appelé également baptême républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors tout cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le parrainage civil, qui n'a pas de valeur légale, ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Les cérémonies de parrainage civil en mairie d'Hénin-Beaumont se déroulent dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, une fois par trimestre, le samedi matin.

Dates de célébration des parrainages civils :

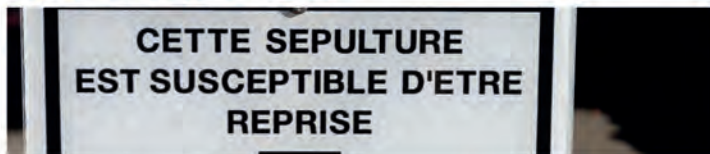
- Samedi 5 mars 2022
- Samedi 4 juin 2022
- Samedi 3 septembre 2022
- Samedi 3 décembre 2022

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger le dossier sur le site internet de la ville ou le retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 17 h 30
Tel. : 03.21.74.99.80. / 03.21.74.87.10.

**Reprise de concessions dans
les cimetières**



La municipalité entame une procédure de reprise de concessions échues et non renouvelées dans les 2 années suivant la date d'échéance (article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales).

Si vous êtes titulaire ou ayant droit (ascendant ou descendant en cas de décès du titulaire) d'une concession arrivée à son terme dans l'un des 3 cimetières de la commune, la municipalité vous donne la possibilité de renouveler votre concession, si vous le souhaitez, tant qu'elle n'a pas été reprise administrativement par arrêté municipal.

Vous pouvez vous rapprocher du service « Régie des cimetières » situé en mairie – 03.21.49.74.39.

**VOUS ALLEZ AVOIR 16 ANS ?
N'oubliez pas de vous faire
recenser !**



Le recensement citoyen, également appelé recensement militaire, est obligatoire pour tout jeune de 16 ans. Il doit être effectué entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit la date d'anniversaire. Le recensement est obligatoire, l'attestation de recensement sera obligatoirement à fournir pour passer des examens (Baccalauréat par exemple, mais également permis de conduire).

Comment faire ? prioriser la démarche en ligne via service-public.fr

Cette démarche est également possible en remplissant le document dédié que vous pouvez trouver sur le site internet de la ville (ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville), accompagné d'une copie d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Ces documents peuvent être déposés dans la boîte à lettres située à l'entrée de l'Hôtel de Ville, ou envoyés par courrier ou par courriel (etatcivil@mairie-heninbeaumont.fr).

PIZZERIA ENZO

PIZZERIA
PAYS FRANÇAIS
1987
PAYS WALLON

Pizza au feu de bois

- Pizzas • Pâtes • Salades
- Desserts maison

43 RUE DENIS PAPIN - 62110 HÉNIN-BEAUMONT

Sur place, à emporter ou à domicile

Notre restaurant vous accueille*
du mardi au jeudi de 11h30 à 14h et de 18h à 22h30
vendredi et samedi de 11h30 à 14h et de 18h à 23h.

Rejoignez-nous sur Pizzeria enzo
www.pizzeria-enzo.fr

licences
gratuite
à domicile
et bureau*

03 21 20 44 41

Jusqu'à 1.500 € et
la confiscation du véhicule

Dépôts sauvages : Souriez, vous êtes filmés !

Depuis quelques mois, les dépôts sauvages se multiplient. Un phénomène qui s'est amplifié avec la fermeture des déchetteries pendant le confinement.

Afin de lutter contre les incivilités et en particulier contre les dépôts sauvages, **Monsieur le Maire a souhaité équiper la police municipale de cinq caméras pièges pour traquer ces pollueurs.**

Ces caméras munies d'un détecteur de mouvement et d'un capteur infrarouge seront installées prochainement sur le territoire communal dès autorisation de la Préfecture.

Pour rappel, jeter ses déchets n'importe où est passible d'une amende de 68 € à 1.500 € et la confiscation du véhicule ayant servi au transport.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PARTICIPEZ À LA CONSULTATION !



Le PLU est le principal document de planification urbaine d'une commune. Il vise à déterminer les orientations stratégiques d'aménagement du territoire, en intégrant la dimension écologique, et à déterminer les règles d'urbanisme attachées à chaque quartier.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité de Héning-Beaumont organise deux réunions publiques le **jeudi 18 mars prochain**.

- Lieu : Espace François Mitterrand – Salle WILQUIN

- Horaires :
Réunion du matin : 9h30-12h
Réunion de l'après-midi : 14h30-17h

Du fait des mesures sanitaires en cours, chaque réunion est limitée à 80 personnes.

> **L'inscription préalable est obligatoire** à l'adresse mail suivante : revisionplu@mairie-heninbeaumont.fr ou par téléphone au 03 21 74 64 64 avant le 12 mars 2021.

> Un message vous sera envoyé pour confirmer la disponibilité du créneau.

> Les gestes barrières et de distanciation devront être strictement respectés.

> Par ailleurs, la tenue effective de ces réunions est assujettie à l'évolution des décisions gouvernementales et préfectorales.

Plus largement, toutes les informations relatives à la révision du PLU sont disponibles :

- Sur la page internet dédiée : <http://henin-beaumont.fr/plu>
- Au sein du Service de l'Urbanisme (panneaux explicatifs) : Espace Lumière, rue Elie Gruyelle, 62110 Héning-Beaumont

Dans le cadre de la concertation préalable, toute demande formalisée ayant trait à la révision du Plan local d'urbanisme peut être jointe :

- par mail : revisionplu@mairie-heninbeaumont.fr
- par courrier : Mairie d'Héning-Beaumont, Service Aménagement du Territoire, 1 place Jean Jaurès, 62110 Héning-Beaumont
- par le registre disponible au sein du Service de l'Urbanisme, Espace Lumière, rue Elie Gruyelle, 62110 Héning-Beaumont

Pour toute question relative à la révision du PLU, le service de l'Aménagement du Territoire se tient à votre disposition au 03 21 74 64 64 (de 9h à 12h et de 14h à 17h).

GROUPE MAJORITAIRE

Les liaisons dangereuses de l'opposition avec l'islamo-gauchisme

On la savait prête à tous les coups bas et à toutes les méthodes pour glaner quelques voix, on sait désormais qu'elle est prête à pactiser avec les pires idéologies, quitte à se contredire radicalement.

Il est vrai que Madame Tondelier a fait des choix déconcertants ces derniers mois.

Récemment, elle est allée jusqu'à apporter son soutien au très controversé maire de Trappes Ali Rabeh, qui s'opposait clairement à un professeur de philosophie menacé de mort, obligé de quitter l'Education nationale, et d'être placé sous protection, pour avoir dénoncé l'aggravation du communautarisme et l'islamisme.

Comme toute une frange de l'extrême-gauche, Marine Tondelier, qui prétend défendre la condition féminine, a fait le choix du pire des compromis : celui qui transige avec le voile, avec la polygamie, avec la soumission de la femme face aux hommes.

On ne sait pas très bien si elle fait cela par conviction, ou parce qu'elle croit que cela représente une manne électorale à conquérir : à vrai dire, cela peut très bien être les deux.

Marine Tondelier commet une grave erreur à l'égard de nos compatriotes de confession musulmane. En défendant les pires dérives religieuses et politiques, elle mélange insidieusement l'islam modéré, républicain, et l'islamisme, idéologie politico-religieuse totalitaire.

C'est la preuve qu'elle ne comprend rien à notre ville et à notre région. A l'assimilation républicaine qui a permis à des milliers de nos compatriotes d'origine polonaise, espagnole, italienne, maghrébine et tant d'autres, de devenir des Français à part entière, Marine Tondelier préfère le sectarisme, le communautarisme, qui fait qu'à ses yeux les Français venus d'ailleurs ne seront jamais qu'une clientèle électorale qu'il faudrait flatter au mépris des principes républicains.

Cette capacité de l'opposition à trahir les principes les plus élémentaires de la vie politique et à flatter les plus bas instincts est extrêmement inquiétante. Que cautionneront-ils à l'avenir ? Jusqu'où iront-ils ?

Cette dérive dangereuse est à mettre en parallèle avec un mépris de plus en plus affiché pour Hénin-Beaumont et ses habitants. Aucune proposition locale pour améliorer la vie des habitants, la plupart des interventions des conseillers municipaux d'opposition se résument à des thèmes nationaux qui concernent souvent des bobos parisiens privilégiés ou des habitants de grandes métropoles.

Ces élus sont totalement hors-sol et ne représentent absolument pas l'esprit de notre ville. A ce sujet, on attend toujours que madame Tondelier, grassement payée par l'argent public, nous donne l'ampleur de sa rémunération, elle qui n'a que la transparence à la bouche, mais qui ne se l'applique jamais personnellement.

GROUPE MINORITAIRE

VOUS DÉFENDRE ET VOUS INFORMER Depuis le début du mandat, nous voulons être proches de vos préoccupations. Vos questions et vos suggestions alimentent nos réflexions et nos interventions en Conseil Municipal. Ces contacts réguliers permettent de faire bouger les choses et de faire avancer la ville dans le bon sens, celui de l'intérêt général. L'absence de salage de nos routes et trottoirs, la fermeture de classes, la fermeture de la piscine sans alternative possible, les problèmes d'insécurité sont autant de dossiers que nous avons traité et signalé aux autorités compétentes. Notre unique priorité est l'amélioration de votre quotidien ! Inès TAOURIT, Aurélien GACK, Marine TONDELIER

NON-INSCRIT

L'Education a toujours été pour nous une priorité. Notre volonté d'être aux côtés de ceux qui y pourvoient est réelle. Voilà pourquoi nous avons apporté notre soutien aux parents d'élèves « visés » par une fermeture de classe. Patrick PIRET

JUSTICE



L'ancien maire Binaisse doublement condamné !

Le tribunal administratif de Lille, par une décision du 29 janvier 2021, vient de condamner Eugène Binaisse, ancien maire d'Hénin-Beaumont, à verser 1500 euros à la Ville d'Hénin-Beaumont et a rejeté sa requête visant à se faire rembourser les frais de justice dans l'affaire pénale où il a également été condamné par la Cour d'appel de Douai le 12 novembre 2019.

Eugène Binaisse avait en effet été reconnu coupable de favoritisme dans l'attribution de plusieurs marchés publics d'Hénin-Beaumont. Il avait été condamné à 5 mois de prison avec sursis.

A la malhonnêteté, Monsieur Eugène Binaisse a ajouté l'indignité en voulant faire payer sa condamnation aux contribuables d'Hénin-Beaumont. Le conseil municipal ayant refusé cette indécente demande, Binaisse avait alors attaqué la Ville devant le tribunal administratif. Les juges lillois ont non seulement rejeté la demande de l'ancien maire, mais l'ont de surcroît condamné à verser 1500 euros à la Commune.

Dans un jugement accablant, le tribunal administratif reconnaît notamment, eu égard à la gravité des faits reprochés à M. Binaisse, que la commune a légitimement pu considérer que les agissements de celui-ci révélaient une faute personnelle justifiant le refus d'attribution de la protection fonctionnelle.

La Commune d'Hénin-Beaumont se félicite de cette décision judiciaire et juge pitoyables les manœuvres particulièrement pingres de l'ancien maire pour échapper à sa responsabilité.

Rejoignez notre page Facebook officielle

« Hénin-Beaumont »

30.000
Likes

Première page du Bassin minier en termes d'audience

DÉPÔTS SAUVAGES - ECLAIRAGE PUBLIC - ANOMALIES DE VOIRIE

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER UN SIGNALEMENT ?

L'APPLICATION HÉNIN-BEAUMONT EST LÀ POUR VOUS !



Hénin-Beaumont